



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 11 Septembre 2019
CR N° 3**

Présent (es) : Mesdames CORMERAIS Martine - PUDELKO Françoise - VANEY Nolwenn

Excusé(es) : Monsieur GILBERT Cédric

Invité(es) : Monsieur BOTTONI Pierre
Madame TORTORA Sandrine

COURRIERS AUX CLUBS

BARRAGES REGIONAUX : Pour les poules de 3 et de 4, le tirage au sort s'effectue sur place le jour du barrage.

Ordre des rencontres :

Poules de 3 : durée des matches 2 x 15 minutes

A contre B

Perdant match 1 contre C

Vainqueur match 2 contre C

Poules de 4 : durée des matches 2 x 10 minutes

A contre B

C contre D

A contre C

B contre D

A contre D

B contre C

NOGENT et MAROLLES : La COC a pris note du désengagement de votre équipe +16 ans masculine du championnat de 4^{ème} division territoriale masculins.

CHEVILLY LARUE : La COC a pris note du désengagement de votre équipe -15 ans masculine.

CHEVILLY LARUE : vos joueurs nés en 2005 pourront jouer en catégorie supérieur à condition de fournir un certificat médical établi par un médecin assermenté « médecin du sport » précisant le nom, prénom, date de naissance et la mention « autorisation de jouer dans la catégorie supérieure » et une autorisation parentale.

FONTENAY et VILLENEUVE LE ROI : Malheureusement le championnat -20 ans masculins ne pourra se faire, pas assez d'équipes engagées (seulement 2).

Coupe de France Départementale : Week-end du 28/29 septembre 2019

Féminines :

COURTRY / HBC CACHAN

CHENNEVIERES HBC / ASM JOUARRE

HBC CHOISY LE ROI / US VAIRES EC

US VILLEJUIF HB / CELLOIS HB

FONTENAY AUX ROSES / US FONTENAY HB

CA L'HAY LES ROSES HB / HB MAULOIS

Masculins :

HB BOUGIVAL / ASM DU PERREUX
AS ST CYR-FONTENAY / US ORMESSON
ROSNY / CHB BRY
RIS-ORANGIS / VILLENEUVE ABLON HB
HBC CACHAN / HBC NANGIS
US FONTENAY HB / AVON SC
CS VALENTON / SC GRETZ-TOURNAN
US VILLEJUIF HB / HBC DOURDAN
CHENNEVIERES HBC / US VAIRES EC
IGNY-VAUHALLAN / HBC CHOISY LE ROI

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Poule A :

Conclusions manquantes : week-end du 05/06 octobre 2019 **MERCI DE SAISIR RAPIDEMENT**
Paris UC 1D / HBC Cachan
Villiers EC HB 2 / CSA Kremlin Bicêtre 3

Poule B :

Conclusion manquante : week-end du 05/06 octobre 2019 **MERCI DE SAISIR RAPIDEMENT**
Paris SC 1D / Chennevières HBC

4^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Les équipes de Marolles HB 4 et du Réveil de Nogent 3 s'étant désengagées, le championnat est modifié à nouveau. Retour à une poule unique de 12 équipes. (en annexe du CR)

La 1^{ère} journée de championnat (21-22/09/19) est inchangée, merci de saisir rapidement vos conclusions.

MOINS DE 18 ANS

Vous trouverez en annexe les poules du 1^{er} délayage du week-end du 21-22 septembre 2019

Durée des rencontres :

Poule de 3 : 2 x 15 minutes – 5 minutes de pause – exclusion 1 minute

Poule de 4 : 1 x 10 minutes – exclusion 1 minute

Les équipes n'accédant pas au délayage régional à l'issue du barrage de 14/15 septembre 2019 sont intégrées dans ce délayage.

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre ES Sucy 2 / HBC Cachan du 05-06/10/2019 :

La COC donne son accord pour l'inversion des rencontres. Merci au club de Cachan de saisir la conclusion rapidement et au club de Sucy de fournir un justificatif.

Rencontre CSA Kremlin Bicêtre 2 / ES Vitry 2 du 05-06/10/2019 :

La COC donne son accord pour le changement de jour et d'horaire. La rencontre aura lieu le dimanche 6 octobre 2019 à 16h00 au gymnase Ducasse. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

Rencontre CSA Kremlin Bicêtre 2 / US Ivry HB du 11-12/01/2020 :

La COC attend le justificatif d'indisponibilité de salle avant de donner son accord pour l'inversion des rencontres.

Rencontre HBC Cachan / CSA Kremlin Bicêtre 2 du 18-19/01/2020 :

La COC attend le justificatif d'indisponibilité de salle avant de donner son accord pour l'inversion des rencontres.

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Poule A :

Conclusions manquantes : week-end du 21-22 septembre 2019 **AMENDE SUIT**

Paris UC 4 / US Villejuif HB

Conclusion manquante : week-end du 05/06 octobre 2019 **MERCI DE SAISIR RAPIDEMENT**

CHB Bry 2 / Paris SC 3

Poule B :

Suite à l'inscription de l'équipe de Martigua SCL 2 à la place de l'exempt. La poule est modifiée. Merci aux clubs de saisir rapidement les conclusions.

Martigua SCL 2 / Paris UC 2 du 21/22 septembre 2019

Chennevières HBC / Martigua SCL 2 du 05/06 octobre 2019

Conclusion manquante : week-end du 05-06 octobre 2019 **MERCI DE SAISIR RAPIDEMENT**

Paris UC 2 / Paris SC 4

Paris UC 3 / CA Boissy HB

MOINS DE 15 ANS

Poule B : Changement de gymnase Samedi 14 septembre 2019 à 14h00 au gymnase de la Halle des Sports au Kremlin Bicêtre. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand

CSA KREMLIN BICETRE

US ALFORTVILLE HB

ES VITRY



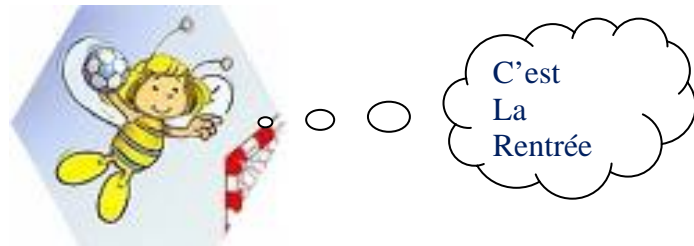
COMMISSION « JEUNES »

MPL1/2019

Valenton, le 11 Septembre 2019

Présentes : Michèle PETIT LETURGEZ, Christiane WEIMAN, Jean RIGOLLET et Pierre WEIMAN

Nous espérons que vous êtes toutes et tous prêts pour de nouvelles aventures handballistiques. Les membres de la Commission sont toujours à votre disposition tous les mercredis.



A TOUS LES CLUBS

Moins de 13ans Filles – 15 équipes

Le délayage se fait sous forme d'un championnat de 3 poules de 5 sur 5 dates (voir calendrier joint).

Moins de 13ans Garçons – 47 équipes

Les implantations du 1^{er} délayage des 21/22 septembre sont en pièce jointe.

Merci au club de Sucy pour vos propositions de salles pour le week-end des 21/22 septembre. Nous ne garderons qu'une seule proposition sur ce délayage.

Moins de 11ans Filles et Garçons (48 équipes)

Merci à tous les clubs de proposer des salles pour le week-end des 28/29 septembre.

Challenge Régional Jeunes Moins de 13ans

Merci aux clubs qui postulent et qui ne l'auraient pas fait de le faire rapidement.

Pour la Commission

Michèle PETIT-LETURGEZ

**La Présidente de la COC 94
Martine CORMERAIS**

Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas part aux débats.**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.